REPUBLIQUE DU BENIN

****

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE(MESRS)

****

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

****

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

****

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de

LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

OPTION :

ECONOMIE

SPECIALITE :

ECONOMIE ET GESTION DE LA MICROFINANCE

THEME :

DETERMINANTS DU DEFAUT DE PAIEMENT DANS LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES : CAS DE L'ONG SOLIDARITE ET PAIX

Réalisé et Présenté par :

IKO Irène Oyénikè & TOHOUN Abel

Sous la Direction de :

Maître de stage

Mr LOKOSSOU Côme

Agent de crédit de l'ONG SP/ CPB

Directeur de mémoire

Dr. Alain BABATOUNDE

Enseignant Chercheur

(FASEG)

Année Académique 2015- 2016

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Dédicace 1

Je dédie principalement ce mémoire à :

- Mon père chéri IKO Alphonse Orobiyi pour l'éducation et l'assistance indéfectible que tu as sues me donner. Que le seigneur te bénisse et t'accorde la longévité.

- Ma mère chérie GUEDEGBE Nathalie Agbékè pour m'avoir assuré une éducation de qualité qui, je l'avoue m'a été d'une utilité incontestable tout le long de ma formation. Que Dieu t'accorde une santé de fer et une longue vie.

- Mes frères et sœurs en particulier mon cher grand-frère IKO Aimé Bolarinwa pour m'avoir été d'une détermination impressionnante dans le suivi de ma formation. Vos soutiens financier et moral ont réussi à semer en moi le germe du travail bien fait. Que Dieu te le rende au centuple.

Irène Oyénikè IKO

Dédicace 2

Je dédie principalement ce mémoire à :

Mon très cher père TOHOUN Kpédjo

Toi qui, depuis mon enfance as su développer en moi le goût de l'effort soutenu et le sens progrès. Que ce travail soit ton réconfort et que le Dieu tout puissant t'accorde la longévité et la santé

Ma très chère maman MONTCHOWI Léninkpo Francisca

Reçois par cette œuvre mes remerciements pour tout ce que tu ne cesses de faire pour moi. Que Dieu t'accorde la longévité et la santé.

Ma tante MONTCHOHOUI Bertille

Pour ton soutien moral et financier. Dieu te le rendra au centuple et que ce travail soit la preuve de ma reconnaissance.

Mes frères et sœurs

Qui ont toujours été présents à mes côtes ; par cette œuvre, je vous invite à suivre le bon chemin. Que Dieu nous comble de fraternité.

Abel TOHOUN

Remerciements

Le présent mémoire n'aurait été rédigé sans l'appui et la participation à divers niveaux et divers degrés de bien de personnes à qui nous avons l'obligation morale d'exprimer nos profonds remerciements. Nos remerciements vont principalement à l'endroit de :

- Dr Alain L. BABATOUNDE qui, malgré ses multiples préoccupations nous a régulièrement suivis tout au long de ce travail. Nous vous présentons ici l'expression de nos sincères sentiments de reconnaissance et de profonde gratitude ;
- Monsieur Jean-Claude GNONLONFON, Directeur exécutif de l'ONG Solidarité et Paix/Crédit Populaire du Bénin, pour nous avoir acceptés dans sa structure dans le cadre de notre stage ;
- Notre maître de stage Mr LOKOSSOU Côme, agent de crédit à l'ONG SP/CPB
- Tout le personnel administratif de l'ONG Solidarité et Paix/Crédit Populaire du Bénin pour avoir mis à notre disposition les informations dont nous avons besoin pour la réalisation de ce travail ;
- Tous les enseignants de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) pour leur dévouement au travail ;
- Monsieur José NOUDEHOU, Directeur exécutif de l'école supérieure LES COURS SONOU pour son soutien ; que le Seigneur te le rende au centuple ;
- Nos parents pour leur affection et soutien de tous genres, qu'ils trouvent à travers ce travail, le fruit de leurs peines ;
- Tous nos amis pour nous avoir non seulement encouragés mais soutenus dans les moments difficiles de notre formation ;
- Tous ceux qui de près ou de loin nous ont aidés de quelque manière que ce soit ;

En fin, nos remerciements vont également au Président et aux distingués honorables membres du jury qui donneront la peine d'apprécier ce mémoire.

Résume

Les institutions de la micro finance nées dans l'optique de répondre à la demande spécifique des populations pauvres exclues du système bancaire classique ont très tôt révélé leurs limites en matière de performance de remboursement. La plupart des impayés dans les IMF sont causés non pas nécessairement par de mauvais emprunteurs mais par des institutions de crédit qui n'ont pas mis en œuvre une méthodologie efficace. La présente étude a identifié les déterminants des impayés dans l'ONG Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin au moyen d'un modèle « logit ». Les résultats de l'analyse permettent entre autre de conclure que le retard dans le déblocage des crédits dû à l'inefficacité du processus d'octroi de crédit de l'ONG et l'activité faisant l'objet du prêt chez l'emprunteur sont les principales causes des impayés dans cette institution. L'étude recommande donc à SP/CPB d'instituer un processus d'amélioration continue et d'orienter ses crédits vers les secteurs d'activité moins risqués.

Abstract

The microfinance institutions born with the aim to meet the specific demand of poor people excluded from the traditional banking system very soon revealed their limitations in performance of repayment. Most outstanding in MFIs are not necessarily caused by bad borrowers but by credit institutions that have not implemented an effective methdology. This study identified the determinants of outstanding in the NGO Solidarity and Peace/ Populor credit of Benin using a legit model. The results of the analysis allow among others to conclude that the delay in release of funds due to the inefficiency of the credit process of the NGO and activity under the loan to the customer are the main causes of delinquency in this institution. The study therefore recommends SP/CPB institute a process of continuous improvement and to direct its activities towards less risky sectors.

Liste des tableaux

Tableau I : L'évolution des impayés au sein de SP/CPB 19
Tableau II : La matrice des correlations entre les variables 36
Tableau III : Resultat de l'analyse de régression 37
Tableau IV : La statistique des variables 48
Tableau V : Les fréquences 49
Tableau VI : Analyse de régression 50
Tableau VII : Effets marginaux 51

Liste des sigles et abréviations

AG : Assemblée Générale

BCB : Banque Commerciale Béninoise

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BD : Bureau Directeur

BM : Banque Mondiale

CA : Conseil d'Administration

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel

CNCA : Caisse Nationale de Crédit Agricole

CS-SFD : Cellule de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

FECECAM : Faitière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel

FMI : Fond Monétaire International

FNM : Fond National de la Micro finance

FNPEEJ : Fond National de Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi des Jeunes

IMF : Institution de Microfinance

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADME : Association pour la Promotion et le Développement des Micro-entreprises

PARMEC : Projet d'Appui pour la Règlementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit

PAS : Programme d'Ajustement structurel

SBC : Système Bancaire Classique

SEEP : Small Enterprise Education and Promotion Network

SFD : Système Financier Décentralisé

SIG : Système d'Information de Gestion

SP/ CPB : Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

USAID : United States Agency international development

Sommaire

INTRODUCTION 1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE, ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL 4
SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE 5
SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE 21
CHAPITRE II : PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS 31
SECTION 1: RESULTATS, PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION 32
SECTION 2 : LIMITES ET RECOMMANDATIONS 39
CONCLUSION 41
REFERENCE BIBLIOGRPHIE 43
ANNEXES 46

INTRODUCTION

Au cours des années 80 on a assisté à une crise économique et financière sans précédente due essentiellement aux impacts des ajustements structurels de l'économie dans plusieurs pays de la sous-région de l'Afrique de l'OUEST et plus particulièrement au BENIN suite au désintérêt des banques classiques vis à vis des populations à faible revenus. Dans l'optique de sortir de cette situation, les autorités béninoises ont eu recours aux aides du Fond Monétaire International(FMI) et de la Banque Mondiale (BM). Ainsi, les autorités béninoises ont pris un certain nombre de mesures dont la privation de toutes les Banques commerciales (BC) de l'époque. D'où la disparition des Institutions Financières (IF) telles que la Caisse Nationale de Crédit Agricole(CNCA) et la Banque Commerciale du Bénin(BCB). Dès lors, de nouvelles institutions ont fait leurs apparitions dans l'environnement financier béninois.

Malgré l'apparition de toutes ces institutions financières, il s'est avéré que la pauvreté non seulement demeure mais persiste car ces banques, à travers leurs politiques excluent une bonne partie de la population des services financiers (les crédits classiques). Pour résoudre ce problème, les autorités béninoises avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, ont instauré de nouvelles institutions financières dénommées « Institution de Microfinance » (IMF) appelé aujourd'hui Système Financier Décentralisé(SFD) dont le rôle est de combler les insuffisances des banques secondaires. Le rôle que jouent aujourd'hui ces IMF dans le processus de croissance, dans le développement économique des nations et dans la lutte contre les exclusions et la pauvreté multiforme n'est pas à démontrer. Les institutions de micro finance comme les banques sont des intermédiaires financiers. Seulement, elles se sont spécialisées dans l'offre de services financiers à des personnes à faibles revenus qui n'ont pas souvent accès au secteur financier classique. Cependant, elles n'échappent pas aux incertitudes liées au marché du crédit.

Ayant fait preuve à travers différentes approches de leur capacité à fournir des services financiers aux populations exclues des Systèmes Bancaires Classiques, elles sont à une phase critique de leur développement car elles se trouvent confronter à multiples problèmes que sont : la fragilité du secteur, le risque de défaillance des crédits et la difficulté de paiement. Le risque de crédit est le risque de pertes financières résultant de l'incapacité d'un emprunteur pour quelque raison que ce soit de s'acquitter entièrement de ses obligations à l'endroit de l'institution. Le portefeuille de crédit représentant l'actif productif principal d'une institution de micro finance, la maitrise du risque de crédit s'avère un facteur clé de performance. C'est en raison de cette importance et des difficultés qu'éprouvent actuellement les dirigeants de l'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin dans la gestion des impayés que nous avons jugé utile de développer le thème « **DETERMINANTS DU DEFAUT DE**

PAIEMENT DANS LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES : CAS DE L'ONG SOLIDARITE ET PAIX »

Cette étude vise à identifier les facteurs déterminant les impayés dans SP/CPB afin de proposer des approches de solutions à l'endroit de l'institution pour une bonne maitrise des impayés. La restitution de notre travail est faite en deux chapitres.

- Le premier chapitre présente le cadre théorique, organisationnel et institutionnel de l'étude,
- Le deuxième chapitre est consacré à la présentation des résultats de l'analyse, à l'interprétation, à la validation des hypothèses et aux recommandations.

CHAPITRE I :

CADRE THEORIQUE, ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

Ce chapitre nous permet de connaitre l'origine de l'Organisation Non Gouvernementale Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin ainsi que les activités menées par cette institution.

SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE

Cette section aborde dans un premier temps, l'historique, les objectifs, la structure organisationnelle et les activités menées par l'ONG SP / CPB et dans un second temps le déroulement de stage

PARAGRAPHE1 : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET ACTIVITES DE STAGES

I-Présentation du cadre de l'étude

A-Historique de l'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin

SOLIDARITE ET PAIX, est une Organisation Non Gouvernementale créée en 2009 par quelques cadres béninois soucieux du développement de leur pays, dans le but d'apporter des solutions claires aux problèmes sociaux rencontrés par les populations démunies en milieux rural, péri urbain et urbain. Cette structure qui se veut être une organisation apolitique et non confessionnelle, s'est dotée d'un département de micro finance dès sa création. Elle est enregistrée sous le numéro 2009/0077/DEP-ATL-LITT/SG-ASSOC et a le statut juridique d'une association et dispose de statuts ainsi que d'un règlement intérieur. A travers son département de micro finance (Crédit populaire du Bénin), Solidarité et Paix s'est spécialisée dans la distribution des microcrédits à des personnes à faible revenu, exclues du système bancaire classique. Elle a son siège national dans le département de littoral, municipalité de Cotonou, Quartier Agla Kindonou. Elle a adhéré à l'association professionnelle des SFD en république du Bénin « Consortium Alafia » et est suivie par la Cellule de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et de la Finance (MEF).

Depuis sa création en 2009, l'exercice de ses activités a été fait en toute légalité, d'abord sous la convention n°001/09/MEF/DC/CSSFD/SPE accordée par le Ministère de l'Economie et de la Finance le 20 Novembre 2009. Ensuite, à l'avènement de la loi 2012-14 du 21 mars 2012 portant règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en République du Bénin, l'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin s'est conformée aux exigences de ladite loi par l'obtention de son agrément d'exercice sous le N° A.14.0053.L du 24 janvier 2014.

B- Les objectifs, vision, mission et les valeurs de l'ONG SP/CPB

1- Les objectifs

L'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin a pour objet :

- le financement des activités génératrices de revenus des groupes socio-économiques les plus pauvres, des micro-entreprises en leur facilitant l'accès au crédit ;
- l'encouragement du développement des micro-entreprises pour une plus grande création d'emplois ;
- le développement de la culture de l'épargne au sein de la population démunie.
- l'offre des services financiers aux personnes ayant une activité génératrice de revenus ou aux micro-entreprises et ménages ne trouvant pas satisfaction à leurs besoins financiers auprès du système financier classique ;
- l'amélioration des revenus et de la qualité de vie des populations à faibles revenus par le biais de la micro finance.

Pour atteindre ses objectifs, SP/CPB développe les activités suivantes :

- La collecte de l'épargne ;
- L'octroi de crédits ;
- Les engagements par signature.

2-Vision

La vision de l'ONG SP/CPB est d'être une institution de micro finance de référence dans l'offre des services financiers adaptés aux micro-entreprises et aux personnes à faibles revenus au Bénin. Cette offre jouera un rôle important dans le renforcement du dynamisme et de l'efficacité des micro-entreprises à travers l'amélioration des conditions socio-économiques des personnes à faibles revenus. Aussi, il en résultera une réduction significative et durable de la pauvreté et un renforcement de la croissance économique.

3-Mission

La mission de SP/CPB est de **:**

Contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers l'accès facile et rapide aux services financiers des populations défavorisées exclues des systèmes financiers classiques. Cette mission combine les objectifs sociaux et financiers. L'équipe de direction est consciente de l'importance de l'autonomie financière du SP/CPB mais elle fait le choix de servir sa

population cible (les pauvres). Ainsi, l'ONG SP/CPB offre une gamme variée et différenciée de services financiers ou non, adaptés aux besoins spécifiques de chaque groupe et spécialement au développement de la micro entreprise.

Elle vise à accroître l'efficacité et la rentabilité des micros-entreprises et à consolider les emplois créés dans ce secteur.

4-Valeur

Les valeurs de l'ONG sont :

- Intégrité et honnêteté
- Transparence
- Goût d'effort et du succès
- Responsabilité et solidarité
- Performance et innovation
- Ecoute et respect des clients/membres.

C- Structure organisationnelle et le fonctionnement de SP/CPB.

a- Structure organisationnelle.

La bonne gestion d'une structure recommande la décentralisation du pouvoir et introduit de ce fait, le suivi d'un ordre hiérarchique bien déterminé ; toute chose qui favorise la participation de tout le personnel à atteindre les objectifs de la structure. Depuis sa création, L'ONG Solidarité et Paix est dirigée par les organes suivants :

L'Assemblée Générale(AG), le Bureau Directeur(BD), la Direction Exécutive (DE), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale et le Commissaire aux Comptes.

1- L'Assemblée Générale (articles 21, 22 et 23 des statuts)

L'Assemblée Générale(AG) est compétente :

- Pour définir l'orientation et la politique générale de l'ONG SP / CPB ;
- Pour élire les membres du Bureau Directeur ;
- Pour fixer les montants des droits d'adhésion et des cotisations sur proposition du BD ;
- Pour se prononcer également sur les exclusions de membres et la dissolution du BD ;
- Pour modifier les documents fondamentaux de l'ONG SP / CPB ;
- Pour adopter le budget général de SP /CPB ainsi que les budgets spécifiques des différents programmes ;

- Pour examiner et approuver ou rejeter le rapport d'activités du BD et ceux des Directions Exécutives ;
- Pour dissoudre l'ONG SP / CPB ou la fusionner avec d'autre associations.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême et comprend tous les membres à jour de leur cotisation (20 membres). Elle se réunit en session ordinaire chaque année sur convocation du président du BD et en session extraordinaire toutes les fois que le besoin se fait sentir. Une (01) réunion de l'Assemblée Générale a été tenue en 2015.

2- Le Bureau Directeur (article 24, 25, 26 et 27 des statuts)

Le Bureau Directeur (BD) est l'organe d'administration de l'association. Il a pour mission de :

- De diriger l'ONG SP/CPB dans l'exécution des orientations et des différentes politiques prévues dans le plan d'action. A ce titre, il est tenu de rendre compte de sa gestion à l'AG par la présentation du rapport d'activité annuel. Tous les membres du Bureau Directeur ont l'obligation de prendre part aux réunions dudit Bureau par tous les moyens. Il se réunit de façon périodique ou suivant les nécessités du plan de travail interne qu'il aurait défini en son sein. Le BD est l'organe d'administration de l'ONG SP/ CPB, il veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et défend les intérêts de l'ONG SP/CPB auprès des autres organismes et institutions de développement, de l'Etat et des partenaires ;
- De recruter, nommer et d'affecter les agents des directions exécutives des différents programmes de l'ONG SP/ CPB, leur personnel d'exécution ainsi que tout le personnel salarié des différentes composantes de SP/CPB. Il définit les attributions, fonctions, responsabilités et rémunérations des agents des directions exécutives ainsi que celles de tous les autres salariés de SP/CPB. Le président du Bureau Directeur (BD) représente physiquement et moralement SP/CPB et l'engage valablement sous sa seule signature (signature unique).

3- Le Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 5 membres élus pour 5 ans renouvelables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Quatre (04) réunions du Conseil d'Administration ont été tenues en 2015.

4- La Direction Générale (DG)

Elle est l'organe d'exécution et assure la gestion de SP/CPB. Elle est appuyée par des comités de gestion (Comité de Direction, Comité de Crédit et Comité de déontologie). Cinq (05) réunions du Comité de Direction ont été tenues en 2015.

b - Organisation interne et le fonctionnement de SP/CPB

SP/CPB est organisée en :

- Un siège social qui assure la direction et la supervision des agences ;
- Des agences placées chacune sous la responsabilité d'un Chef d'agence. Les agences sont situées dans les localités ci-après :
  - Cotonou
  - Zinvié
  - Allada
  - Ouidah

Le fonctionnement de SP/CPB est assuré par la Direction Générale pilotée par un Directeur Général et appuyée par des comités de gestion, notamment :

- Le Comité de Direction (CODIR) ;
- Le Comité de Crédit ;
- Le Comité de Déontologie ;
- Responsable des opérations d'épargne et de crédit ;
- Responsables administratif et financier.

L'organigramme de l'ONG SP / CPB en annexe montre mieux sa structure.

c- Procédures et outils de gestion interne

Pour mieux gérer les risques, SP/CPB s'est doté d'un système de contrôle interne exhaustif afin de prévenir les fraudes et d'assurer le respect des procédures internes de SP/CPB.

Le système de contrôle interne comprend les éléments suivants :

- Manuel de procédure ;
- Système d'Information de Gestion (SIG) ;
- Dispositif de contrôle des activités de la Direction Générale

D- Environnement de l'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin

L'environnement d'une institution est l'ensemble des éléments internes et externes qui peuvent influencer positivement ou négativement son fonctionnement. Le Service Marketing a le devoir de surveiller en permanence l'environnement de l'ONG SP/CPB

1- Le microenvironnement

Le microenvironnement est l'ensemble des acteurs sur lesquels **l'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin** peut agir. Il est composé de la clientèle, de la concurrence, des fournisseurs et des partenaires.

1-1 La clientèle

Le client est le poumon de toute entreprise. L'entreprise a le devoir de connaitre ses clients, leurs propriétés, leurs besoins et leurs désirs. Les différentes catégories de clients de l'ONG SP/CPB sont les micro-entrepreneurs, les promoteurs FNPEEJ, les artisans, les commerçants, les éleveurs, les agriculteurs et les salariés.

1-2- La concurrence

La concurrence est la structure d'un marché caractérisé par une confrontation libre d'un grand nombre d'offreurs dans tous les domaines pour tout bien et service. La concurrence prend deux formes : la forme directe et la forme indirecte. Les concurrents directs de l'ONG SP/CPB sont les établissements de crédits ayant la même activité qu'elle. Quant aux concurrents indirects, ce sont les tontiniers et autres coopératives évoluant dans le secteur informel.

1-3- Les fournisseurs

Ils fournissent à l'entreprise des ressources nécessaires à la production ou à la commercialisation. Les fournisseurs de l'ONG SP/CPB sont les bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, l'USAID et l'Eco-Bank Bénin…etc.

1- 4- Les partenaires

Ils sont les institutions auprès desquelles l'ONG SP/CPB place les titres, les obligations et les actions qui lui génèrent d'intérêts. Il s'agit du Consortium Alafia, la Cellule de surveillance des SFD, la BOA-Bénin, l'Eco-Bank Bénin, le Diamond Bank Bénin, le Financial Bank Bénin, le Fonds International de Garantie, Women's World Banking, la Banque Mondiale, et la Centrale d'Echange d'Information.

2- Le macro-environnement

Le macro-environnement est l'ensemble des facteurs sur lesquels l'entreprise n'a aucune emprise. Il comprend l'environnement économique, légal, réglementaire et politico-juridique.

2-1- L'environnement économique

Le Bénin fait partie des PMA (Pays Moins Avancés) avec un revenu moyen par habitant de 890 USD par an en 2014.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) du Benin est de 1097,3 milliards en 2002 contre 1377,2 milliards en 1998 soit un taux de croissance qui varie entre 4,5 et 6% sur la période.

Le taux d'inflation annuel s'améliore. Il passe de 6% en 1998 à 2% en 2002. Par ailleurs, depuis l'année 90 où l'économie béninoise a repris sa croissance, les secteurs tertiaire et primaire ont généralement contribué à environ 50%, 30% du PIB contre 14% pour le secteur secondaire. Mais cette situation macro-économique du Bénin a été marquée en 2015 par :

- un PIB passant de 4 734 milliards FCFA en 2014 à 5 018 milliards FCFA en 2015 ;
- un taux de croissance de 5 %, tributaire de la production agricole et des investissements publics ;
- un niveau d'inflation inférieur à 0,5% mais restant sujet aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours internationaux du pétrole ;
- un déficit extérieur courant (hors dons) qui passe de 9,3% du PIB en 2014 à 11,0% du PIB en 2015 ;
- un endettement total en augmentation passant de 30.9 % du PIB en 2014 à 35.1 % du PIB en 2015 ;
- un déficit budgétaire (hors dons) passant de 3.5 % du PIB en 2014 à 5.6 % du PIB en 2015 ;
- des recettes budgétaires passant de 16,5% du PIB en 2014 à 16,7% du PIB en 2015 ;
- une épargne intérieure passant de 10.4 % du PIB en 2014 à 11.6 % du PIB en 2015 ;
- des dépenses publiques en hausse, passant de 19,4% du PIB en 2014 à 23,1% du PIB en 2015. Elles sont dominées par le poids de la masse salariale, (près de 45,1 % des recettes fiscales) très supérieur au seuil communautaire de 35 % fixé par l'UEMOA.

(Source : FMI – Consultations de 2015 au titre de l'Article IV- Rapport du FMI)

2-2- L'environnement légal

Au Benin, les opérations de crédit, quel qu'en soit l'initiateur et le montant, relèvent de la loi portant la règlementation bancaire N^0 90 018 du 27 juillet 1990 en remplacement de celle de 1975. La nouvelle règlementation marque une nouvelle approche dans l'exercice d'épargne et de crédit et offre un cadre juridique qui se veut résolument libéral. Elle s'inscrit dans les dispositifs et règlements adoptés par l'ensemble des pays de l'UEMOA. Cette loi a été complétée par le décret N^0 89-392 du 7 novembre 1989 portant classement, forme juridique et opération du système bancaire classique. Les établissements bancaires et financiers sont considérés alors comme des entreprises jugées selon les critères de rentabilité.

2-3- L'environnement règlementaire

La loi portant règlementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (la loi PARMEC) a été initiée dans l'UEMOA. Les efforts de formalisation entamés par les autorités monétaires ont abouti à l'élaboration et au vote, le 08 août 1997 de la loi PARMEC. Cette loi ne reconnaît pas les autres types d'institution. Ainsi, ces structures signent une convention cadre avec le Ministère de l'Economie et de la Finance pour une durée maximale de 5 ans renouvelables. C'est le cas de l'ONG SP/CPB et d'autres structures de micro finance de la place. La loi PARMEC a été renforcée par loi 2012-14 de du 21 Mars 2012 portant règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés en République du Bénin. Cette loi détermine les conditions d'exercice des activités, les modalités de reconnaissance de ces structures ou organismes, les règles de leur fonctionnement et les modalités de leur contrôle. Quant aux opérations financières, elles sont réglées par une série de textes législatifs et de règlements.

2-4- L'environnement politico-juridique

Le Benin est un pays politiquement et socialement stable. Le système démocratique instauré depuis 1990 fonctionne normalement. En effet, toutes les institutions républicaines et les organes prévus sont installés et fonctionnent suivant les dispositions constitutionnelles. L'environnement juridique béninois d'aujourd'hui est le reflet des mutations politiques qu'a connues le pays et qui ont débouché en 1990 sur l'option de la conférence nationale qui a opté pour la construction d'un Etat de droit caractérisé par une double liberté : la liberté de conviction politique et la liberté d'entreprise. Dans ce cadre, d'importantes réformes ont été entreprises pour assainir l'environnement des affaires. La ratification par le Benin des conventions à vocation régionale telles que celles de l'OHADA et le code CIMA a créé dans le pays de réelles conditions juridiques favorables aux affaires.

E- Activités de L'ONG Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin

L'ONG Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin offre à sa clientèle deux (02) types de services : les services non financiers et les services financiers.

1- Les services non financiers

Avant la mise en place des crédits, l'ONG SP/CPB organise deux séances d'information, de sensibilisation et de formation à la bonne gestion des micro- entreprises. Ces séances permettent aux clients potentiels d'être informés de manière générale sur l'ONG SP/CPB et sur ses produits (conditions d'égalité, frais, garanties, etc.). De même, les clients sont sensibilisés sur l'importance de la tenue de la comptabilité (notamment la tenue des cahiers d'achat et de vente), la séparation de la caisse de l'entreprise de leur propre poche. Des aspects concernant le marketing et le respect des engagements envers les fournisseurs et les partenaires financiers sont aussi abordés.

2- Les services financiers offerts

Les services financiers sont constitués essentiellement par les types de crédits, consentis aux personnes à faible revenu (les particuliers ayant une source de revenu régulière, les micros entrepreneurs exerçant ou désireux d'exercer une activité et/ou les ONG à volet micro finance). Il s'agit :

- du microcrédit individuel ;
- du microcrédit de caution solidaire (crédit aux groupes de trois personnes et crédit aux groupements de cinq à trente personnes) ;
- du microcrédit de promotion de l'artisanat.

3- Le microcrédit individuel

L'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin consent des crédits individuels d'un montant variant de 20 000 FCFA à 10 000 000 FCFA, pour une durée maximale de 18 mois avec un taux d'intérêt de 2% dégressif par mois. Ce crédit est destiné au financement des activités génératrices de revenus et est assorti obligatoirement d'une garantie réelle (parcelle, nantissement de biens ou gages sur véhicules ou d'une caution sur salaire). Cette garantie peut être la propriété de l'emprunteur lui-même ou celle d'une tierce personne appelée avaliseur. Le client peut solliciter une période de différé pouvant atteindre 6 mois si son activité l'exige. Aussi, il faut préciser que pour le premier crédit, le montant ne peut excéder 2.000.000 FCFA sauf dérogation obtenue de la Direction Générale.

4- Le microcrédit de caution solidaire

Ils sont de deux types à savoir les crédits de caution solidaire et les crédits aux groupements.

a) Microcrédit de caution solidaire ou crédit groupe

Ce sont des crédits accordés aux membres de groupes de caution solidaire constitués par trois micro-entrepreneurs. Les membres du groupe doivent provenir de la même couche socioéconomique. Ils se choisissent eux-mêmes et s'entendent pour désigner leur responsable. Ils sont toujours au nombre de trois (03). Chaque membre du groupe possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupe, chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre car, en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux la responsabilité de rembourser son crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupe peut obtenir varie entre 20.000 FCFA et 500.000 FCFA pour une durée maximale de 18 mois avec un taux d'intérêt dégressif de 2% par mois. La périodicité de remboursement est mensuelle avec un délai de différé pouvant atteindre 6 mois si l'activité menée l'exige. En dehors de la caution solidaire que les membres du groupe s'offrent les uns aux autres, aucune autre garantie n'est demandée.

b) **Microcrédit aux groupements**

On distingue le groupement d'entreprises et le groupement d'entrepreneurs. Le groupement d'entreprises est constitué par des micro-entrepreneurs exerçant en commun une activité génératrice de revenu. Le crédit sollicité est investi dans cette activité menée ensemble par tous les membres du groupement.

Le groupement d'entrepreneurs quant à lui est composé des micro-entrepreneurs ayant chacun son entreprise indépendante de celle des autres membres du groupement. Chaque membre du groupement reçoit un montant de crédit correspondant à la capacité de remboursement de son entreprise.

Les membres du groupement doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes, élaborent leur statut et règlement intérieur puis désignent leur responsable. Dans le groupement, chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre lorsqu'il s'agit d'un groupement d'entrepreneurs ou au succès de l'activité menée en commun s'il s'agit d'un groupement d'entreprises ; car, en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux la responsabilité de rembourser son crédit.

Le taux et la durée sont identiques à ceux des autres crédits. La périodicité peut être mensuelle ou trimestrielle, etc., avec un délai de différé pouvant atteindre 6 mois si l'activité menée l'exige. Les groupements sont constitués de 05 à 30 personnes.

c) Les microcrédits de promotion

On y distingue le crédit de démarrage d'activité : ce crédit est destiné au financement des achats d'équipements ou de fonds de roulement pour l'installation des jeunes artisans diplômment sans emploi dans les différents corps de métiers qui sont en manque des moyens financiers pour le faire. Ces jeunes constituent la cible visée par ce produit. Une priorité est donnée aux jeunes diplômées sans emploi. Ce crédit appelé FNPEEJ comporte deux types de prêts : les crédits individuels et les crédits de groupe qui fonctionnent comme les crédits de caution solidaire et les crédits individuels ci- dessus présentés. Le montant du crédit varie de 20.000 FCFA à 1.000.000 FCFA pour les crédits individuels et 20.000 FCFA à 300.000 FCFA pour les crédits de groupes. La durée maximale est de 24 mois. Chaque emprunteur, s'il le désire, peut solliciter un délai différé allant de 1 à 6 mois. En dehors de ces produits qui sont fonctionnels, des projets de constitution de garantie sont en cours pour faciliter d'avantage l'offre de services financiers pour certains corps de métiers. Ces fonds en projets sont en partenariat avec l'ETAT

Il faut reconnaître que ces types de crédits sont des fruits de partenariats noués avec d'autres institutions.

II - DEROULEMENT DU STAGE

Les travaux effectués durant le stage et les différentes difficultés rencontrées font l'objet de cette section.

1 - Tâches effectuées

Le tout premier mois de notre stage a été consacré aux entretiens avec le personnel de l'agence de l'ONG Solidarité et Paix de Cotonou. Au cours de ces entretiens, chaque employé se présente à nous et présente l'institution tout en exposant les problèmes auxquels elle est confrontée et donne selon lui les facteurs qui en sont la cause.

Ensuite, nous sommes passés au service de crédit où les agents de crédits nous ont appris comment monter un dossier de prêt, que ce soit des crédits collectifs ou individuels. Nous avons pris connaissance des différentes pièces que doit comporter un bon dossier de crédit. Nous avons aussi participé à plusieurs opérations de recouvrement des crédits en impayé sur le terrain.

Enfin, le dernier mois de notre stage a été consacré à la rédaction de notre mémoire. A ce stade, les agents de crédit nous ont fourni les dossiers des différents clients constitutifs de l'échantillon de notre étude et les informations que nous avons jugées nécessaires pour l'évolution du travail. Le Gérant quant à lui, nous a procuré les rapports d'activité ainsi que les états financiers de fin d'exercice de l'institution. Ces différents documents nous permis d'avoir des informations sur les années d'exercice antérieures à notre stage. Le gérant se tient à notre côté pour nous expliquer les parties de ces documents qui échappent à notre compréhension. Notons que tout le personnel de SP/CPB nous a bien accueillis, ce qui a créé une harmonie sociale au sein de la structure.

2 - Difficultés rencontrées

a- Accès aux informations

Au nombre des difficultés rencontrées ayant un impact significatif sur le travail présenté, nous avons :

- L'accès aux informations ne fut pas aisé ;
- L'absence d'archive à l'intérieur de la structure a réduit les possibilités pour les stagiaires d'avoir plus d'informations sur les travaux réalisés déjà sur le thème.

b- Initiation à la réalisation des opérations

Nos difficultés à ce stade se situent entre autre :

- La difficulté à nous associer à certaines opérations à cause de notre qualité de stagiaire ;
- Compte tenu de leurs occupations, le personnel n'est souvent pas disponible pour nous fournir en temps réel les informations souhaitées ;
- la réticence de certains agents à nous livrer certaines informations qu'ils considèrent confidentielles.

c- A l'accueil

Nous avons donc à cet effet comme difficulté :

- La gestion de l'humeur des clients ;
- La difficulté à rassurer les clients sur la crédibilité de l'institution ;
- La non maîtrise de toutes les conditions de fonctionnalité des produits de l'institution ;
- La difficulté de sensibilisation des clients due à l'analphabétisation.

d- Service de crédit

Comme difficultés nous avons :

- L'application difficile des méthodes de gestion des impayés ;
- L'incohérence des informations fournies par certains clients ;
- le mauvais classement des dossiers dû à l'absence de centre ou d'armoires suffisants,
- l'absence de manuel de procédure.

PARAGRAPHE 2 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES

2-1 Problématique

Depuis 1989, le Bénin a entrepris une vaste réforme du secteur financier et sa libéralisation suite à l'échec des banques et les institutions de crédit nationales publiques. A côté de nouvelles banques classiques, on assiste à une floraison d'institutions financières plus ou moins formelles connues sous l'appellation de Système Financier Décentralisé (SFD). Ces institutions sont nées dans le but d'accompagner l'Etat dans la lutte contre la pauvreté en aidant les populations pauvres à faibles revenus à entreprendre ou à développer une activité génératrice de revenus à travers les services financiers qu'elles les offrent.

Selon Camara (2006), « la micro finance peut se définir comme l'ensemble des services financiers délivrés dans un cadre formel et destinés aux populations à faibles revenus n'ayant pas accès au système bancaire classique mais exerçant une activité économique ou ayant un projet économique ».

Les SFD se sont révélés être de formidables instruments de développement car ils ont permis d'élargir l'accès aux services financiers à des populations exclues du système bancaire classique. Ils ont ensuite créé beaucoup d'emplois directs et indirects, notamment pour les jeunes et les femmes. Ils ont enfin financé également bon nombre de promotrices et entrepreneurs qui ont réussi dans leurs activités avec des impacts certains sur l'économie de leur pays respectif (Ouédraogo *et al*, 2008).

Ces institutions existent sous forme de sociétés anonymes, de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés coopératives ou mutualistes, d'associations ou d'ONG. Quels que soit la différence de leurs formes et de leurs modes opératoires, elles sont pratiquement vulnérables aux mêmes types de risques que sont : le risque institutionnel, le risque opérationnel, le risque financier et les risques externes. Parmi les risques opérationnels, le risque le plus fréquent et commun aux SFD est celui lié aux crédits ; c'est -à- dire octroyer de crédit et ne pas pouvoir le recouvrer.

Le crédit étant l'actif le plus important des institutions de micro finance, son non remboursement est susceptible d'affecter la viabilité financière de ces dernières. Ce qui ne peut qu'impacter négativement leur rentabilité et saper leur pérennité ou les conduire tout simplement à la faillite.

Selon la Note Trimestrielle de conjoncture de la micro finance fait par la Cellule de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CS – SFD), le taux de remboursement de crédit s'est baissé de 13,3% dans les institutions de micro finance au Bénin entre Octobre

2013 et Mars 2015.Cette situation dans les institutions est devenue préoccupante. Elle peut non seulement remettre en cause leur crédibilité mais également compromettre leur existence.

Les impayés étant une réalité dans les institutions de micro finance, Solidarité et Paix/Crédit populaire du Bénin de Cotonou qui est une Organisation Non Gouvernementale à volet micro finance destinée, à octroyer des services financiers à des personnes démunies de capacités mais munies de compétences, n'en est pas épargnée.

Sur la base des états financiers produits par cette institution de 2011 à 2015, nous avons retracé l'évolution de ses impayés sur cette période dans le tableau ci-dessous :

Tableau I : L'évolution des impayés au sein de SP/CPB

	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits impayés	3.477.625	1.998.890	6.532.205	21.691.570	33.457.794
Provision pour créance en souffrances	7.410.210	1.288.372	3.704.880	16.735.765	22.448.489
Encours nets de crédit	73.951.940	86.601.635	131.847.157	334.063.998	470.502.907
Taux d'impayés	4,70%	2,31%	4,95%	6,43%	7,10%

***Source** : Les états financiers de SP / CPB de 2011 à 2015.*

Vu l'évolution des impayés dans SP/CPB, tout porte à croire que la faillite de cette institution ne pourra être causée que par les impayés. La nécessité pour SP/CPB d'assurer sa viabilité et de faire face aux défis de performance entraine des questionnements et des remises en causes. Ce qui a poussé les dirigeants à suspendre depuis un certain temps l'octroi de crédit à toute personne dans l'esprit de recouvrer d'abord les crédits précédemment mis en place et qui demeurent impayés. Cette situation mérite qu'on y prête une attention particulière. Non seulement le défaut de payement des crédits déclenche des actions de recouvrement, mais aussi une réflexion sur la gestion des impayés et diminue les produits de l'institution. Afin de maitriser et mettre terme aux impayés dans une IMF, il est indispensable de connaitre les facteurs qui en sont à l'origine. A cet effet, quels sont les facteurs déterminant

les impayés dans l'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin ? Telle est la question qui fera l'objet de notre préoccupation dans cette étude.

C'est ainsi que notre thème est : « Déterminants du défaut de paiement dans les systèmes financiers décentralisés : cas de l'ONG Solidarité et Paix ».

2-2 Intérêt de l'étude

La question des impayés abordée dans cette étude est d'une importance capitale car les problèmes auxquels sont confrontés la plupart des IMF découlent de la gestion stratégique et opérationnelle des différents acteurs aussi bien internes qu'externes. De plus, la baisse inquiétante des résultats d'une IMF en raison des créances en souffrance et des pertes sur crédits désigne l'importance du problème qui s'observe à travers la détérioration du portefeuille de crédit. Ainsi, notre étude présente un triple intérêt à savoir :

- prendre connaissance des causes internes et externes réelles des impayés ;
- collecter des informations sur l'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin afin de nous prononcer sur son système d'octroi de crédit et de formuler des suggestions et recommandations pouvant améliorer la politique de gestion des impayés ;
- mettre en pratique les enseignements théoriques reçus au cours de notre formation.

2-3- Objectifs et hypothèses de recherche

a - Objectif général

L'objectif général de notre étude est d'identifier les déterminants du défaut de paiement de crédit dans l'ONG Solidarité et Paix.

b - Objectifs spécifiques

1- Apprécier le mécanisme de gestion du crédit dans l'ONG.

2- Identifier les caractéristiques des emprunteurs qui expliquent les impayés dans l'ONG SP/CPB.

c - Hypothèses de recherches

Hypothèse n°1

Le retard dans le déblocage de crédit de l'ONG Solidarité et Paix explique les impayés auxquels elle est confrontée.

Hypothèse n°2

Le secteur activité du client influence négativement le taux d'impayé au sein de L'ONG Solidarité et Paix.

SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE

PARAGRAPHE 1 : REVUE DE LITTERATURE

I – Définition des concepts

L'objet ici est de définir le contenu de quelques concepts qui permettront une meilleure compréhension du thème.

A - Notion et rôles de la micro finance

La micro finance est une activité exercée par les entités agrées ayant des statuts de banques ou d'établissements financiers (SFD) et qui pratiquent à titre habituel des opérations de crédit et / ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel(CEMAC). Elle est une œuvre du professeur MUHAMMAD Yunnus à la fin des années 1970 qui, cherchant à satisfaire un besoin de financement des activités menées par les personnes exclues du système bancaire classique du Bangladesh fonda la Grammeen Bank qui est la toute première institution de micro finance. Cette expérience a connu un succès retentissant de nos jours.

Selon la BCEAO, les SFD sont des institutions dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tel que définir par la loi portant règlementation bancaire et habileté aux termes de la loi portant règlementation des SFD à fournir ces prestations. La micro finance recouvre un éventail de services financiers allant de la fourniture de micro-prêts, pour l'appui d'une activité productive ou de l'auto- emplois, au régime d'épargne au bénéfice d'acteurs économiques qui n'ont généralement pas accès à des services financiers classiques. Elle se spécifie par la proximité géographique, financière, culturelle et sociale permettant de prendre des décisions adaptées au contexte socio-économique des populations ciblées et d'établir un lien privilégié de confiance. Elle représente une activité que les banques commerciales jugent généralement peu rentables et dont la gestion en zone rurale est onéreuse.

Par définition, les SFD offrent des services financiers. Mais en pratique ils optent pour une approche « intégrée » dans le but d'accroitre la capacité de leurs clients à tirer profit des services financiers et assurer un bon remboursement des prêts. Cette approche s'oppose à l'approche « minimaliste » et consiste à proposer, en plus des services financiers au sens strict, divers services d'accompagnement tels que : renforcement de capacités managériales,

éducation financière, éducation sanitaire, alphabétisation fonctionnelle, etc. (Ledgwood, 1996 ; Soulama, 2002).

Au regard de toutes ces définitions, nous pouvons conclure que les SFD sont des institutions dont l'objet principal est d'apporter aux populations pauvres et exclues du système bancaire classique, des services financiers (épargne et crédit) et des services non financiers (éducation, alphabétisation, formation etc.). Ils sont supposés apporter des solutions d'une part aux contraintes imposées par les banques classiques aux agents économiques à faible revenu et, d'autre part aux abus que ceux-ci doivent subir auprès des « banquiers informels ».

B - Définition du crédit

Issu du latin « credere » qui signifie ¨**croire**¨ et « creditum » qui veut dire ¨**confier**¨, le crédit peut être défini comme étant un prêt consenti à un client par une institution financière et dont les remboursements sont étalés sur le futur. Le crédit constitue le poumon financier des IMF, mais il apparait également comme une activité très dangereuse car comportant plusieurs risques.

Ainsi selon le dictionnaire « le petit Robert (2010) », le crédit se définit comme étant l'opération par laquelle une personne met une somme d'argent à la disposition d'une autre personne.

Pour Guillien et Vincent (1999), une opération de crédit est tout acte par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Pour en retenir que la définition donnée par Bouyakoub, dans son ouvrage intitulé « l'entreprise et financement bancaire » : « faire le crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru ; danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ».

En effet, cette définition permet de mettre en évidence les principaux éléments d'une opération de crédit à savoir :

- Le temps qui est le délai pendant lequel le bénéficiaire disposera du bien ou du fonds prêté.

- La confiance faite par le créancier au bénéficiaire. Cette confiance nécessite à son tour une promesse de restitution.
- Le risque duré au danger de perte partielle ou totale de la chose mise à la disposition du bénéficiaire. Il est également dû à l'engagement de la responsabilité du crédit dans cette opération.
- La rémunération qui est le prix du service rendu et du danger couru par le créditeur dans cette opération.

C - Le portefeuille de crédit

Il est l'ensemble des crédits octroyés par une institution pendant une période donnée. Il est le principal actif des IMF et donc le principal générateur de revenu. Il est primordial pour leur gestion financière qu'elles disposent des informations précises et régulières sur la situation de leur portefeuille de crédit. Ainsi, on distingue traditionnellement trois formes de crédit dans la classification :

- **Les crédits sains**

Ils concernent les prêts non échus accordés aux clients et les prêts échus en retard de moins de trois jours. C'est-à-dire les prêts qui ne souffrent d'aucune controverse en matière de remboursement et ne font pas l'objet de provisions.

- **Les crédits en souffrance**

Ce sont des crédits dont une échéance au moins est impayée depuis plus de trois (03) mois (loi 2012-14 portant règlementation des SFD au Bénin). Dès lors, la totalité de l'encours du crédit échus ou non doit être désigné sous cette rubrique. Ces crédits doivent faire l'objet d'une provision à constituer à la fin de l'exercice. Le montant de la provision est déterminé selon la durée des retards observés dans le paiement des échéances.

- **Les crédits irrécouvrables**

Un crédit est irrécouvrable lorsqu'un emprunteur ne peut ou ne veut pas rembourser son crédit et que l'institution n'espère plus percevoir le remboursement. L'IMF devrait toutefois continuer ses efforts de recouvrement. En général, un crédit est considéré irrécouvrable lorsqu'il est en impayé de deux ou trois échéances.

En fonction de l'usage que l'emprunteur propose de faire du montant prêté, nous distinguons deux types de crédit.

- le crédit à des fins personnelles

Il est destiné à l'acquisition de biens ou services au niveau du ménage. L'objet du crédit n'est pas générateur de revenu et son remboursement se fait à partir de revenus réguliers provenant d'une source autre que l'objet du prêt. Dans ce type de crédit, les habitudes d'épargne du client deviennent souvent un gage de sa capacité à rembourser.

- le crédit productif

Il est sollicité par un individu ou une entreprise dans le but d'améliorer ses activités. On dit du crédit productif qu'il est générateur de revenus. Le remboursement de ce type de crédit est généralement supporté par les revenus générés par l'objet du prêt.

D - Les impayés

Un crédit en impayé (ou un crédit en retard) est un crédit sur lequel des remboursements sont en retard (calme dow). Selon l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), les impayés appelés aussi arriérés ou retards de remboursement, mesurent le pourcentage du portefeuille à risque. Pour sa part, le Small Enterprise Education and Promotion Network (SEEP) considère les échéances impayées ou en retard comme des remboursements dont l'échéance est dépassée ; des crédits en retard sont des crédits sur lesquels au moins un remboursement est en retard.

En micro finance, un crédit est considéré comme étant en impayé lorsque :

- Le montant d'une des échéances de crédit n'est que partiellement payé à la date de l'échéance ;
- Le montant d'une des échéances est payé avec retard ;
- Le montant d'une des échéances du crédit n'est pas du tout payé.

Selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest(BCEAO), les impayés sont des crédits non remboursés à l'échéance n'ayant pas fait l'objet d'une prolongation ou d'un renouvellement.

Parlant du crédit, deux notions en sont fondamentalement associées et mérites d'être mentionnées :

E - La capacité de remboursement

C'est la capacité de l'emprunteur à disposer des ressources nécessaires pour assurer la restitution du bien emprunté au prêteur à l'expiration de l'échéance convenue. On remarque que tous les éléments de l'opération de prêt mettent l'accent sur le retour du bien prêté dans le patrimoine du prêteur à une échéance donnée. Il est donc aisé de comprendre que la capacité de remboursement est un élément capital de toute opération de crédit.

Le prêteur doit s'assurer de la volonté et de la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements à l'échéance.

F- Le risque

Le risque est l'un des aspects les plus importants dans l'octroi de crédit. Il faut entendre par risque, tout fait ou événement dont la réalisation est susceptible de grever le patrimoine d'une institution de micro finance. Selon Churchill, (2001 :2) « le risque peut se définir comme l'exposition à une forte probabilité de perte. Il n'est pas forcement négatif, car il est parfois important de prendre des risques pour atteindre ses objectifs ». Une IMF est soumise à plusieurs types de risques tels que : le risque opérationnel (le risque de crédit ; le risque de fraude), le risque commercial, le risque financier, etc. Lorsqu'il se produit, le risque a des conséquences qui se traduisent sur trois variables clés de la gestion de l'institution : ce sont la solvabilité, la liquidité et la rentabilité.

La source de risque la plus importante pour une institution de micro finance réside dans son portefeuille de crédit. Non seulement le portefeuille de crédit est et de loin l'actif le plus important pour une IMF. Mais, en outre, la qualité de cet actif et donc le risque qu'il pose pour l'IMF est assez difficile à mesurer.

Selon le CARE INTERNATIONAL (2001), le risque de crédit est la détérioration de la qualité du portefeuille de crédit qui cause des pertes et des charges énormes en gestion de la défaillance. Ce risque connu comme le risque de défaillance, est lié à l'incapacité du client à respecter les termes du contrat de prêt. Selon Camara (2006), le risque de crédit est la probabilité de non-paiement du crédit octroyé à un client ou à un membre de l'IMF pour une raison quelconque. C'est donc le risque de non remboursement des crédits de l'IMF. Les risques de crédits sont permanents et leur gestion est délicate puisqu'elle peut induire des impayés.

II- Quelques cas d'études antérieures liées aux impayés

Pour déterminer dans quelle mesure et dans quelle circonstance les IMF sont exposées aux impayés, plusieurs chercheurs ont fait recours à la théorie de l'agence à travers l'asymétrie informationnelle. Ils ont jugé le risque de non- remboursement des microcrédits à l'asymétrie d'information qui existe entre le prêteur et le débiteur. Il serait difficile à l'IMF d'évaluer la qualité du demandeur et de vérifier le respect des termes du contrat si celui-ci cache des informations. L'objet de tout SFD est d'accomplir sa mission sociale (fait des micro-prêts) tout en assurant sa viabilité financière. Minimiser donc les risques de défaillance des emprunteurs. En effet, les IMF ont développé des stratégies performantes autres que celles

utilisées par les banques qui leurs permettent de minimiser les risques liés aux crédits (Lanha et Fall 2013, Mayoukou 2003). Pour octroyer ou non un crédit, plusieurs facteurs sont pris en compte par les IMF afin de minimiser les risques de non remboursement (Honlonkou, Acclassato et Quenum). Il s'agit d'une part des facteurs liés aux emprunteurs et des facteurs liés à l'institution d'autre part.

Honlonkou et al. (2001), dans une étude réalisée sur la problématique de remboursement de crédits dans les SFD, aboutissent à des conclusions dont les plus illustratives révèlent que la performance des IMF en matière de remboursement est liée aussi bien aux caractéristiques des caisses (caractéristiques du gérant, supervision adéquate après l'obtention du crédit), aux activités financées même qu'aux caractéristiques des clients (sexe, proximité géographique de la caisse, type de garantie, volume d'activité, expertise accumulée dans l'activité à financer, la taille de l'emprunt).

Elegbede (1999), Soglohoun et Lontchedji (2000), dans leurs recherches sur les problèmes de remboursement dans le réseau FECECAM, ont identifié plusieurs causes d'impayés parmi lesquelles on peut citer : la pression exercée par les membres élus sur les techniciens (le gérant et son personnel) pour les obliger à octroyer des prêts à des clients ne remplissant pas toutes les conditions de solvabilité, le manque de suivi des projets financés, l'insuffisance des montants de crédit pour financer les projets, les périodes de décaissements inappropriées, le détournement des crédits pour la consommation ou le remboursement des usuriers et la perception du financement public dit « argent froid ».

Selon Lanha (2002), le genre et l'âge de la micro-entreprise, le montant du prêt, le type de garantie et le cycle de crédit expliquent le risque de défaillance dans les IMF au Bénin. Selon cette même étude, le taux de recouvrement des créances augmente chez les clients ayant une ancienneté de zéro à quatre ans. Mais à partir de la cinquième année, on constate une baisse du taux de remboursement. Cela est dû au manque d'exigence de la part des gérants et aux saturations du marché au niveau de l'activité du client.

Denakpo et Degbo (2001), dans une étude sur la sélection des projets suivis et le risque d'insolvabilité au niveau des CLCAM en République du Bénin, ont montré que les taux d'impayés sont plus élevés au niveau des prêts individuels qu'au niveau des prêts cautionnés.

Honlonkou, Acclassato, et Quenum (2001), ont montré que les emprunteurs ne bénéficient qu'une partie du crédit demandé. Mais ils n'ont pas abordé dans leur étude l'approche genre et l'influence du délai de remboursement sur le remboursement des crédits. Ils ont montré dans cette même étude que la nature de la garantie, le montant du dépôt initial

et le nombre d'expériences antérieures de l'emprunteur avec la caisse influencent significativement la performance de remboursement dans les IMF béninoises.

Lassila trouve en 2012 au Mali que les causes des impayés qui sont liés à l'emprunteur concernent surtout la mauvaise gestion de l'entreprise, le détournement de l'objet de crédit et la mauvaise foi.

Selon Hudon et Ouro-Koura, (2008), l'approche de la proximité est une caractéristique essentielle des caisses d'épargne et de crédit qui expliquent le fort taux de remboursement : les membres des mutuelles, en usant de la pression sociale améliore le taux de remboursement.

Selon Ledgerwood (1999), la gestion des impayés nécessite un examen complet des méthodes de crédit, des procédures opérationnelles et de l'image institutionnelle de l'IMF. Les problèmes d'impayés sont le plus souvent le résultat d'une mauvaise conception des produits de prêt et des procédures d'octroi de crédit. Il existe aussi les impayés volontaires. Ce sont des cas où l'individu disposant des sommes dues, préfère en prolonger unilatéralement la durée de leur usage car, conscient qu'un remboursement immédiat n'offre pas automatiquement l'opportunité d'un renouvellement immédiat de crédit. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les remboursements retardés sont aussi dangereux que les créances irrécouvrables. Non seulement il est associé au retard de remboursement des coûts de recouvrement, mais également il fausse la programmation financière et peut entrainer la panique des déposants des SFD. Or, ces derniers, contrairement aux banques classiques ne sont pas généralement reliés à un préteur de dernier ressort qui pourrait les refinancer.

Selon kadanji, (2008), parmi les facteurs liés à l'IMF susceptibles de causer des impayés, les plus significatifs sont : le retard dans le déblocage des fonds, l'insuffisance ou le manque de suivi ainsi que ceux qui viennent des dossiers mal étudiés.

III- Manifestation des impayés au sein des SFD

a - Retard dans le déblocage et impayés

Selon Chao-Beroff (1999), la période où le prêt est octroyé est un facteur à prendre en considération car elle pourrait affecter le remboursement. En effet, si l'IMF tarde à accorder le prêt à cause des formalités administratives trop contraignantes, le crédit serait alors inefficacement utilisé, ce qui pourra occasionner d'éventuels impayés.

Le retard dans le déblocage des fonds conduit à l'impayé dans le cas où les fonds sont accordés au client avec un retard sur le délai de la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été demandé. Ainsi ces fonds vont être utilisés par le client à d'autres fins que celles pour

lesquelles le crédit a été destiné. Comme on sait que le crédit est remboursé grâce aux recettes produites par l'activité financée, c'est bien évident que si l'activité pour laquelle le crédit a été mis en place n'a pas produit le montant attendu, il ne soit finalement pas remboursé.

b - L'insuffisance ou le manque de suivi et impayés

Pour s'assurer de l'effectivité de la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été demandé, l'IMF doit suivre souvent ses débiteurs. Ce suivi se passe par des visites inopinées, des appels téléphoniques pour se renseigner sur les difficultés que le débiteur rencontre afin de l'aider à trouver des solutions aux éventuels problèmes qui pourraient conduire à une situation d'impayé. Tout prêt devrait faire l'objet de suivi au moins une fois par période bien déterminée. Mais il arrive parfois que l'institution ne s'oblige pas à cette exigence qui lui incombe. Ainsi plusieurs débiteurs se retrouvent souvent sans suivi, d'autres, de mauvaise foi profitent de cette situation d'inattention de l'IMF pour arrêter les mouvements du compte, ce qui conduit à l'impayé.

c - Dossier mal étudié et impayés

Parmi les crédits mis en place par l'IMF et qui finissent en impayé, il y a ceux dont les dossiers ont été mal étudiés. La mauvaise étude des dossiers augmente la proportion d'emprunteurs ne pouvant pas rembourser leur prêt à la date d'échéance (anti-sélection et aléa moral) car le rendement de leur prêt ne leur permet pas de le faire.

Par ailleurs il y a des facteurs qui ne sont ni liés à l'emprunteur ni à l'institution mais qui peuvent avoir des effets sur le taux de remboursement. Il s'agit des causes externes des impayés qui concernent essentiellement : la fluctuation des prix, les catastrophes naturelles (inondation, sècheresse, l'invasion acridienne, politisation des crédits provenant des lignes de crédits des partenaires de l'Etat).

PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE

2- Méthodologie de recherche

Le respect des étapes de la méthodologie adoptée permet d'aboutir à des résultats concrets et fiables. Ainsi pour atteindre les objectifs fixés et vérifier les hypothèses, notre démarche méthodologique va se décliner en deux éléments majeurs : d'une part, la procédure de constitution de l'échantillon et de la de collecte des données et d'autre part, la construction du modèle théorique de recherche, la mesure et la présentation des outils statistiques d'analyse des données.

2-1 Echantillonnage et la collecte des données

Notre étude porte sur l'ensemble des emprunteurs de l'ONG Solidarité et Paix/Crédit Populaire du Bénin qui sont constituées des femmes, des hommes et des groupements. Au regard de nos objectifs, nous avons axé notre étude sur les personnes physiques bénéficiaires de crédit dans l'institution. Actuellement, la clientèle de l'ONG Solidarité et Paix s'élève à 2929 dont 2042 bénéficiaires actifs. Ces membres sont repartis dans les agences de Cotonou, Zinvié, Allada et Ouidah. A partir de la direction générale de Cotonou, nous sommes entrés en possession du portefeuille de crédit de l'ONG Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin, constitué de 1365 emprunteurs ayant sollicité et obtenu un crédit. Compte tenu des objectifs de notre étude nous avons pu sélectionner 100 dossiers de crédits constituant ainsi notre échantillon pour cette étude. Cet échantillon est constitué aussi bien des clients défaillants que ceux qui ont assuré l'intégralité du remboursement de leur crédit. A partir de l'exploitation des informations fournies par cette base de données, nous avons pu obtenu des informations sur les caractéristiques du client (âge, niveau d'étude, activité, expérience dans le domaine d'activité) ; les informations sur le crédit (date de déblocage, montant de crédit, durée de crédit, montant remboursé et montant restant).

2-2- Modèle d'analyse des données

Compte tenu de la nature des variables, nous avons opté pour la régression du type « logit », car cette méthode permet en effet d'expliquer une variable dépendante et de nature binaire en fonction de plusieurs autres variables normales et/ou ordinaire. Mais avant de présenter les modèles théoriques et empiriques de recherche, nous allons d'abord analyser étape après étape le processus d'octroi de crédit de l'institution pour montrer comment l'inefficacité de ce processus conduire au retard dans le déblocage de crédit, qui pourrait impacter le remboursement de crédit dans cette institution.

2-3 - Modèle théorique et empirique de recherche

En considérant que les conditions d'exercice de SP/CPB et les caractéristiques des emprunteurs peuvent avoir une influence sur le taux des impayés lors du remboursement des crédits octroyés, nous avons construit un modèle économétrique en vue de mettre en évidence les facteurs déterminants de ce taux d'impayés. Cependant, nous allons utiliser comme variable dépendante le taux d'impayé (TI). Ce taux est égal au pourcentage du montant des crédits échus non remboursés sur l'ensemble des montants des crédits obtenus pendant la période considérée au niveau de l'institution (2011-2015). Cette mesure présente l'avantage de ne pas être liée à une année particulière soumise aux facteurs incontrôlés (conjoncture

économique, risques économiques et physiques) non pris en compte par le modèle. Compte tenu du fait que SP/CPB a une clientèle hétérogène composée des promoteurs FNPEEJ et des clients propres à l'institution, nous avons défini une variable appelée « $CLIENT$ » en variable ***dummy***. Elle prendra la valeur 0 si le client est un promoteur FNPEEJ et 1 si c'est un client ordinaire.

Le modèle théorique se présente comme suit :

$$TI = XB + U \quad si\ TI > 0$$
$$TI = 0 \quad Si\ non$$

Avec TI = Taux d'impayé, X = Vecteur des variables explicatives ; B = Coefficient de régression ; U = terme d'erreur.

Le modèle empirique se présente comme suit :

$$TI = a_o + \sum aiXi + e$$

Avec a_0 le terme constant Xi, les variables explicatives ai, les coefficients de régression et e, le terme d'erreur

La forme empirique complète du modèle est :

$$TI = a_0 + a_1SEXE + a_2AGE + a_3SECTACTIV + a_4EXP + a_5NIVETUD + a_6MONTCRED + a_7RETARCRED + a_8DURECRED + a_9SUIVCRED + a_{10}CLIENT + e$$

Les α_i représentent les coefficients de régression du modèle, α_0 le terme constant.

Les variables AGE et $SEXE$ représentent respectivement l'âge de l'emprunteur exprimé en nombre d'années et le genre de l'emprunteur (féminin, masculin). $SECTACTIV$ Désigne l'activité pour laquelle le crédit a été demandé (petit commerce, petite industrie, prestation de service ; autres). $MONTCRED$ Désigne le montant du crédit accordé. $DURECRED$ Représente la durée moyenne de remboursement. EXP ; signifie l'expérience du client dans son activité et; $NIVETUD$ son niveau d'étude (primaire ; secondaire ; universitaire ; analphabète). $RETARCRED$; représente le retard dans le déblocage du crédit et $SUIVCRED$ son suivi (suivi avant et après le décaissement du crédit). La variable $CLIENT$; représente les différentes catégories de clients (les promoteurs FNPEEJ et les clients ordinaires de l'institution).

CHAPITRE II :

PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

SECTION 1: RESULTATS, PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION

PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION DES RESULTATS

1-Analyse critique du processus

a - Procédure d'octroi de crédit de l'ONG SP/ CPB

La méthodologie de crédit comporte les principales étapes suivantes :

- **La promotion :** les agents de crédit et les chefs d'agence font connaitre sur le terrain les services offerts par SP/CPB aux clients potentiels.
- **L'expression de besoin de crédit :** lorsqu'un sociétaire dispose d'un projet à financer, il introduit une demande de crédit. Soit le demandeur vient déposer un dossier de prêt et l'agent de crédit se charge de vérifier le contenu de la demande par rapport à la politique de crédit, soit il se présente à la caisse et exprime verbalement son besoin ou par une simple lettre. Dans tous les cas un formulaire doit être remplit par la caisse. Le dossier ainsi constitué est transféré à l'agent de crédit qui se charge de collecter les informations relatives à l'emprunteur et à l'objet du crédit. ces informations doivent être validées par l'agent de crédit qui vérifie la capacité de remboursement et la moralité de l'emprunteur. La demande est validée par vérification du besoin et de l'identité du demandeur.
- **Ouverture et instruction du dossier de demande du crédit :** après validation du besoin, l'agent de crédit ouvre un dossier de demande de crédit qui fera l'objet d'une instruction. Une évaluation complète en sera faite pour s'assurer de la capacité de remboursement de l'emprunteur et la rentabilité du projet. Selon le cas, il procède au calcul et à l'analyse de certain ratio à savoir :
- Le ratio de participation de l'emprunteur qui représente la part du capital de l'emprunteur dans le projet.
- Le ratio de capacité de remboursement afin de voir si les revenus générés par le projet pourront rembourser le capital et les intérêts.
- Le fonds de roulement permettant d'analyser si l'actif à court terme peut régler les dettes à court terme.

Après l'analyse des ratios, il évalue les garanties puis procède à une synthèse de toutes les informations collectées et donne ses recommandations.

- **Décision :** à l'issu de l'instruction, l'agent de crédit transmet le dossier au gérant qui, à son tour procède à ses analyses et donne ses recommandations. Le gérant présente le dossier de crédit au comité de crédit. Ce dernier analyse minutieusement le dossier de demande de crédit puis prend la dernière décision d'octroi ou non de crédit.

- **Contrat et décaissement :** en cas d'avis favorable, l'ordre est donné au caissier de mettre les fonds à la disposition de l'emprunteur après les formalités administratives, et la signature du contrat de prêt.
- **Suivi :** après la mise en place du crédit, il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux de l'agent de crédit, du gérant et des élus afin d'éviter les défaillances liées au détournement de l'objet du prêt, à la mauvaise gestion de l'emprunteur et à l'évolution de ces activités. Le suivi est réalisé pour s'assurer que les fonds octroyés ont été utilisés dans le cadre de l'objet du prêt et dans les modalités convenues.
- **Remboursement :** le remboursement de crédit est opéré conformément au calendrier de remboursement.
- **Suivi des paiements :** les remboursements des emprunteurs sont suivis. En cas de retard ou défaut de paiement, SP/CPB met en œuvre des procédures spécifiques. Si le crédit est intégralement remboursé, le dossier de crédit est clôturé et archivé.

b – Les forces et faiblesses de la procédure d'octroi de crédit.

- **Les forces**

De notre analyse de la procédure, il ressort un certain nombre avantage à savoir :

- ✓ Outre les informations fournies par le client, l'agent de crédit procède à la collecte des informations qui lui sont nécessaires sur le terrain puis procède à leurs validations. Cela permet à la caisse de disposer les informations fiables afin de bien mener ses analyses.
- ✓ L'analyse du dossier est faite au moins à deux niveaux. Cela permet de réduire les biais qui peuvent découler d'une mauvaise analyse de dossier.
- ✓ L'instruction du comité de crédit pour l'analyse de la demande permet de réduire la complaisance au niveau de l'étude de dossier.
- ✓ La séparation de fonction entre le responsable du compte courant (fonction d'enregistrement) et la caissière (fonction de conservation des valeurs) donne une garantie au niveau des manipulations de fonds ;
- ✓ A travers son organigramme, on se rend compte que l'ONG SP dispose d'une structure bien décentralisée qui lui permet de bien véhiculer l'information ;
- ✓ Accès à l'internet ;
- ✓ L'informatisation du système ;

Cependant, cette procédure d'octroi de crédit de SP / CPB ne connait pas que des points forts. Il existe des points faibles dans la gestion de portefeuille de SP qui suscitent des critiques pour les améliorer.

- **Les faiblesses**

La procédure d'octroi de crédit présente un certain nombre d'insuffisances :

- ✓ L'information étant à la base de toute analyse, la collecte de fausses informations biaise toute le processus. Le fait que la collecte d'information soit faite seulement par l'agent de crédit constitue un grand risque.
- ✓ Les informations recueillies auprès des clients ne sont pas souvent soutenues par les documents comptables et juridiques. Ce qui ne favorise pas une bonne analyse de la demande.
- ✓ L'inexistence d'un comité technique de crédit ne donne aucune assurance en ce qui concerne la justesse des analyses faites par l'agent de crédit et entraine un retard important dans la satisfaction de la clientèle.
- ✓ Les clients qui sont pour la plupart des analphabètes n'arrivent pas à donner des informations fiables et n'ont aucune notion de gestion.
- ✓ Le suivi des prêts ne se fait pas comme cela se doit faute de moyens humains, matériels et financiers. Ce suivi des bénéficiaires qui permet à la caisse de s'assurer que les clients investissent les crédits conformément au contrat de prêt n'est pas effectif. Ce qui entraine le détournement de crédit et la disparition des garanties.
- ✓ L'ONG devient de moins en moins exigeante quand il s'agit d'un ancien client, ce qui fait que certains clients ne reçoivent pas de visites avant la validation de leur demande.

Dans le processus d'octroi de SP/CPB, l'agent de crédit collecte des informations chez le client et procède à la validation. Il est sensé évaluer le besoin réel de crédit du client à travers des analyses financières alors que la plupart des informations fournies par les clients ne sont pas soutenues par des documents comptables. Même s'il y a certains qui les fournissent, ce ne sont pas des documents certifiés. Les agents de crédit n'arrivent donc pas à déterminer avec exactitude le besoin réel de crédit du client et les montants accordés aux clients se reposent uniquement sur les besoins qu'ils expriment. Autre chose est que seul l'agent de crédit est chargé d'analyser le dossier complet et de valider afin de le soumettre au comité de crédit. Ce qui prend du temps et ceci ajouté au protocole administratif, il n'arrive pas à débloquer le crédit à temps aux clients.

2 - Résultats et discutions

Nous allons d'abord présenter les statistiques ; ensuite, l'analyse des corrélations entre des différentes variables du modèle ; et enfin les résultats de l'analyse de la régression.

2-1- La statistique descriptive

La statistique descriptive montre que 27% des clients qui reçoivent de microcrédit dans l'ONG Solidarité et Paix ont un âge compris entre 24 et 35ans, 42% entre 35 et 45 ans, 22% entre 45 et 55 ans. Seulement 9% sont âgés de 55ans et plus. C'est une clientèle constituée de 53% d'Homme et de 47% de Femmes. Les groupements et les autres types de personnes morales opérant dans l'institution ne faisant pas partir de notre étude. En ce qui concerne le niveau d'étude des clients de SP/CPB, 31% des clients sont analphabètes, 22% ont le niveau primaire, 24% le niveau secondaire et le reste est constitué par ceux qui au moins le BAC. Près de 60% exerce dans le petit commerce (vente de vertement ou de tissus, boutique, bar…), 8% dans les petites industries de transformation (confection des jus naturels, production du gari…), 17% dans l'agriculture et l'élevage et 5% dans la prestation de service (coiffure, transport). Le montant moyen de crédit pour les clients propres à l'institution est de 873000F et les promoteurs FNPEEJ reçoivent en moyenne 4525400F. Presque la totalité des clients sont expérimentés dans leurs différents domaines d'activité et reçoivent des visites de L'ONG bien avant et après l'octroi des crédits. Pour les promoteurs FNPEEJ, l'expérience est assimilée à la formation qu'ils reçoivent dans les centres de formation d'entreprenariat. Ce sont des jeunes initiateurs de projet qui se font former dans de différents centres de formation compte tenu de leur domaine d'exercice.

2-2- La corrélation

Le but de cette partie de l'étude est d'examiner les relations univariées entre la variable dépendante et les variables indépendantes et de déceler l'existence de problème de multi colinéarité entre les variables indépendantes. Ainsi, le tableau n° 2 présente la matrice des corrélations entre les différentes variables.

Tableau II : La matrice des correlations entre les variables

(obs=100)

	sexe	age	nivetud	sectac~v	exp	montcred	retarc~d	durecred	suivcred	client	impaye
sexe	1.0000										
age	-0.0683	1.0000									
nivetud	0.4306	-0.3538	1.0000								
sectactiv	0.4348	-0.1058	0.4704	1.0000							
exp	0.1345	-0.0579	0.1730	0.0998	1.0000						
montcred	0.3431	0.1118	0.3664	0.1830	-0.0222	1.0000					
retarcred	-0.0528	-0.1228	0.1245	-0.0289	-0.1255	0.0486	1.0000				
durecred	0.2812	-0.1926	0.4810	0.1592	0.0161	0.4790	0.0347	1.0000			
suivcred	-0.0693	0.0250	0.0597	-0.1436	-0.0251	-0.0753	-0.0765	-0.0746	1.0000		
client	-0.3506	0.1717	-0.4661	-0.1939	-0.0718	-0.4893	0.1058	-0.6796	-0.0884	1.0000	
impaye	0.1053	-0.0004	0.1038	-0.1644	-0.1319	0.1520	0.3643	0.1688	-0.1623	-0.0513	1.0000

A la lecture de ce tableau, on constate plusieurs relations significatives entre les variables représentant les caractéristiques de l'emprunteur et de la gestion de l'institution et le taux d'impayé. Nous remarquons en premier lieu que le retard dans le déblocage, le montant et la durée de crédit ont une influence positive et significative sur le taux d'impayé. En deuxième lieu, nous remarquons une influence négative et significative entre l'objet de crédit, l'expérience du client dans son activité, le suivi du crédit et le taux de défaillance. Les autres variables n'ont pas de relations significatives avec le taux d'impayé.

En ce qui concerne les corrélations entre les variables indépendantes, bien que certaines corrélations soient significatives, aucun problème sévère de multi- colinéarité entre ces variables indépendantes n'est décelé dans la mesure où les coefficients de corrélation sont relativement faibles (généralement inférieurs à 0,5)

2-3 Analyse de la régression

Le modèle de régression logis estimé donne les résultats suivants. Les compléments sont en annexe.

Tableau III : Analyse de régression

Variables	Signes	Probabilités
Sexe	+	*
Age	+	NS
Niveau étude	+	NS
Secteur activité	-	***
Montant de crédit	+	NS
Retard dans le déblocage	+	***
Durée de crédit	+	NS
Client	-	NS
Constante	-	**

*** significatif au seuil de 1%

** significatif au seuil de 5%

*significatif au seuil de 10%

NS : non significatif

PARAGRAPHE2 : INTERPRETATION ET VALIDATION DES HYPOTHESES

A – Interprétation des résultats

Les résultats de l'estimation du modèle Tableau VI (Annexe2) révèlent une valeur négative pour la variable représentant les facteurs non spécifiés (constante). Bien plus, la probabilité de est chi pro=0,0004 est inférieure à 1%. D'où le modèle est significatif. PseudoR^2=0.2162 ; ce qui signifie que la variable du taux d'impayé est expliquée à près de 22% par les variables explicatives.

Nous allons vérifier si les caractéristiques liées à l'emprunteur c'est-à-dire le sexe, l'âge, le niveau d'étude, le secteur d'activité et son expérience dans le domaine, peuvent avoir une influence sur la probabilité qu'il ait des impayés.

A la lecture du tableau VI (Annexe2) on note une influence positive et très significative entre la variable sexe et le taux de défaillance dans les remboursements. Ce résultat est inattendu mais peut s'expliquer.

L'effet positif de la variable Sexe sur le taux d'impayé suggère que les femmes remboursent mieux leurs microcrédits que les hommes. Ceci est dû au fait que les hommes sont plus hardis, plus effrontés et sont moins craintifs que les femmes.

L'influence du niveau d'étude sur le taux d'impayé est positive mais pas significative. L'effet positif de cette variable montre que les analphabètes ont une faible propension d'avoir des impayés que les alphabètes. Plus les emprunteurs sont instruits, moins ils ont peur de la répression. Ce résultat contrarie le résultat de la statistique au niveau des promoteurs FNPEEJ. Dans leur rang, ceux qui ont le niveau BAC et plus, réussissent mieux leurs projets que ceux qui ont le niveau primaire et secondaire. Le niveau d'instruction constitue donc un facteur clé pour la performance de remboursement chez ces promoteurs.

Par ailleurs le secteur d'activité du client contribue très significativement et de façon négative à la défaillance. Ce qui signifie que les clients qui sont dans les petits commerces remboursent mieux leurs microcrédits que ceux qui sont dans l'industrie, l'agriculture et l'élevage …etc. C'est un résultat attendu. Ce résultat s'explique par le nombre massif des femmes dans le secteur du commerce. Ce qui confirme le résultat sus-trouvé au niveau du genre(Sexe). D'autres variables (age, exp) caractérisant l'emprunteur n'ont pas de relations statistiques significatives sur le taux d'impayé.

Il serait également intéressant de vérifier si les caractéristiques liées à l'institution prêteuse dans le cadre de l'octroi de crédit peuvent être à l'origine des impayés.

À la lecture du tableau VI (annexe 2) présentant les résultats de l'estimation du modèle, on note que le retard dans le déblocage de crédit influence positivement et très significativement le taux de défaillance. Ce qui signifie que les clients qui ont eu leur microcrédit à temps, ont une forte propension à rembourser leurs dettes que ceux dont le crédit a été débloqué en retard. Les coûts de translation et d'opportunité dont fait l'objet les crédits en retard sont entre autres les facteurs qui expliquent ce phénomène.

La durée de crédit n'a pas de relation statistique significative avec le taux d'impayé. Cela peut s'expliquer par le fait que, chez les promoteurs FNPEEJ, la durée de remboursement est pratiquement la même et il n'y pas une grande différence entre la durée des crédits octroyés aux clients ordinaires dans l'institution.

Il n'existe pas une relation significative entre le montant de crédit et l'impayé. Ceci pourrait être dû au fait que l'ONG finance les clients appartenant à la même catégorie

d'approximativement des mêmes montants de crédit. Les montants accordés ne tiennent pas compte du secteur d'activité, du risque et du besoin de l'emprunteur.

Pour mieux appréhender l'effet de chaque variable explicative sur le taux d'impayé, nous allons utiliser le tableau VI (Annexe2) des effets marginaux après « logit ». L'importance de ce tableau est qu'il nous permet de mettre en évidence l'effet marginal de la variation d'une variable indépendante sur la variable dépendante (impayé).

Toute chose étant égale par ailleurs, toute augmentation de 1% de chacune des variables le retard dans le déblocage de crédit et le sexe, entraine respectivement une augmentation de : 1,862% et 0,630% du taux d'impayé. La variation de la variable représentant le secteur d'activité de 1% entraine une diminution de – 0,5168% du taux d'impayé.

B - Validation des hypothèses

1- Validation de l'hypothèse n°1

- Près de 95% des crédits débloqués en retard dans l'institution sont tombés en impayé.
- L'analyse de régression montre une relation positive et significative entre le retard dans le déblocage de crédit et le taux d'impayé (les crédits débloqués en retard sont moins remboursés).

Tout ceci nous permet de dire que l'hypothèse n°1 de notre étude selon laquelle « le retard dans le déblocage des crédits dans SP/CPB explique les impayés auxquels elle est confrontée » est vraie.

2- Validation de l'hypothèse n°2

Selon le résultat du modèle, il y a une relation négative et significative entre le secteur d'activité du client et le taux de défaillance. Ce qui confirme l'hypothèse n°2 de notre étude.

SECTION 2 : LIMITES ET RECOMMANDATIONS

PARAGRAPHE 1 : LIMITES ET L'ETUDE

Bien que notre étude ait eu le mérite de recourir à une analyse multivariée qui permet d'apprécier l'effet marginal de chaque variable explicative sur le taux d'impayé elle présente quelques limites.

Le nombre restreint des variables liées à l'institution et à l'emprunteur retenues dans le modèle de régression logis dû au manque d'informations et à l'inexistence d'un centre de documentation dans SP/CPB, n'explique qu'a 22% le taux d'impayé à l'ONG SP/CPB. L'intégration d'autres variables liées à l'emprunteur (situation matrimoniale, proximité

résidentielle) et à l'institution (garanties, l'ancienneté de la relation entre l'IMF et son client) pourront expliquer davantage le taux d'impayés.

PARAGRAPHE 2 : RECOMMANDATIONS

Les résultats de nos analyses ont permis d'identifier les facteurs qui influencent le remboursement de crédit dans l'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin. A cet effet pour juguler ce phénomène nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit des dirigeants de SP/CPB :

- Adapter les produits de crédit aux besoins des clients. Ces derniers doivent considérer l'accès au crédit comme étant un actif de leurs propres activités. Le processus d'émission doit être simple, efficace et rapide. Tous les mécanismes de motivation ne fonctionnent pas si le client n'apprécie pas le service offert.
- Développer un système qui fournit des informations rapides et fiables sur les situations de délinquance. Plus rapidement les agents de crédit ont l'information, plus rapidement ils peuvent réagir et passer du temps avec les emprunteurs.
- Faire la diversification du portefeuille pour réduire le risque global à l'égard du crédit consenti. Pour cela l'ONG aura donc l'intérêt à évaluer le niveau de risque des différentes activités financées, à restreindre certains secteurs d'activités et à en développer d'autres selon le cas, afin d'obtenir une repondération adéquate du portefeuille en fonction du risque ;
- Le rationnement de crédit : pour éviter les problèmes d'aléa moral et les difficultés de remboursement de crédit, il est préférable dans certain cas de rejeter le prêt plutôt que d'octroyer la moitié du montant demandé car la réduction du montant peut amener l'emprunteur à changer son plan initial d'utilisation du prêt d'où l'objet de crédit est bafoué.

CONCLUSION

Le phénomène du défaut de payement des crédits dans les IMF constitue un frein pour le développement de ces institutions. Cela les éloigne de leurs objectifs qui sont de servir d'outil au service des besoins et des aspirations des populations pauvres à faibles revenus et au développement économique. C'est ainsi la présente étude s'est fixée comme objectif principal d'identifier les déterminants du défaut paiement dans L'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin.

A travers une analyse économétrique en régression logit sur les données recueillies sur l'ensemble de l'échantillon (les informations sur les emprunteurs, sur le crédit, sur les indicateurs et l'état financier), les résultats obtenus montrent que parmi les caractéristiques liées à l'emprunteur (le sexe, le niveau d'étude et l'activité ayant fait l'objet de crédit) et à l'institution(le retard dans le déblocage de crédit, le montant de crédit et l'inefficacité du processus d'octroi de crédit), celles qui déterminent plus le taux d'impayé dans l'ONG SP/CPB sont le retard dans le déblocage des crédits dû à l'inefficacité de la procédure d'octroi de crédit de l'institution et l'activité faisant l'objet du crédit chez le client. Les problèmes de cette institution en matière de défaillance des clients trouvent leurs origines tant qu'au niveau interne qu'externe. Ces problèmes dépendent aussi bien de l'institution que de la clientèle bénéficiaire des microcrédits.

Cette étude nous a permis d'une part d'orienter notre réflexion sur plusieurs aspects que révèle le problème d'impayé. D'autre part, elle nous a amené à porter notre regard sur des approches de solutions. Ainsi, nous nous sommes évertués à formuler des recommandations qui, sans être des solutions miracles pourraient permettre à L'ONG Solidarité et Paix d'assurer l'allée et le retour de ses crédits afin de garantir sa viabilité et sa pérennité.

REFERENCE BIBLIOGRPHIE

- **Aglo A. J. et Boutoyi J. B.** (2010), Gestion de crédit par la réduction du taux d'impayés dans le réseau FECECAM-Bénin : Cas de la CLCAM Akassato. Mémoire soutenu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi, 85p.
- **Camara L**. (2006), *La gestion des risques en microfinance, Edition plantation*, Abidjan, 175P.
- **Churchill, Craig, Coster & Dan** (2001), Manuel de gestion des risque de crédits en microfinance CARES, 129 P
- **Gentil D. et Hugon P.** (1996). Au-delà du dualisme. *In : Tiers- monde,* 37, (145) ; PP. 7-11.
- **Honlonkou A.** (2002), Evaluation de la performance de remboursement dans les institutions de microfinance au Bénin. *In : Tiers-monde,* 37, (145) PP13-40.
- **Honlonkou, A., Acclassato, D., et Quenum, C.** (2001) Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits agents économiques au Bénin. *Copyright : journée internationale du travail 2001*.
- **Hugon P.** (1996), Incertitude, précarité et financement local : cas des économies africaines. In : *Tiers-monde,* 37, (145), PP67-83.
- **Labie M.** (1996), Perspectives d'autonomie et de pérennisation des systèmes financiers décentralisés. In : Tiers-monde, 37, (145) PP 85-96.
- **Lanha M.** (2002) Résolution des problèmes d'information en micro finance. Analyse à partir de la stratégie de Vital Finance Bénin. *Monde en développement,* PP 47- 62.
- **Marcellus G.** (2012), Analyse du système de recouvrement au sein des institutions de microfinance : Cas de l'Association PADME-Bénin. Mémoire soutenu à la Faculté des Sciences Economique et Gestion de l'Université d'Abomey-Clavi, 48p.
- **Montalieu T.** (2002), Les institutions de micro finance : entre promesses et doutes. Quelles pratiques bancaires pour quels effets ? *In : Monde en développement,* 30, (119), PP21-31.
- **Ouatara K.,** (2012), Analyse de la gestion des impayés dans un système financier décentralisé au Sénégal : Cas de MECPRONAT¨. Mémoire soutenu à l'Institut Supérieur de Comptabilité, de Banque et de Finance du Centre Africain d'Etudes Supérieurs en Gestion, 68p.

- **Ouédraogo A.et Gentil D.**, (2008). *« La micro finance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations »*. Paris : CIF-Karthala, 307p.
- **ONG SP/CPB** (2015), Rapport annuel d'activités
- **ONG SP/CPB** (2011-2015), Etats financiers de fin d'exercice.

Saadou A., (2013), ¨gestion du risque de crédit dans les institutions de micro finance : Cas du Crédit Mutuel du Sénégal¨. Mémoire soutenu à l'Institut Supérieur de Management des Entreprises et d'Autres Organisation du Centre Africain d'Etudes Supérieurs en Gestion, 118p.

ANNEXES

Annexe 1

ORGANIGRAMME DE SP/CPB

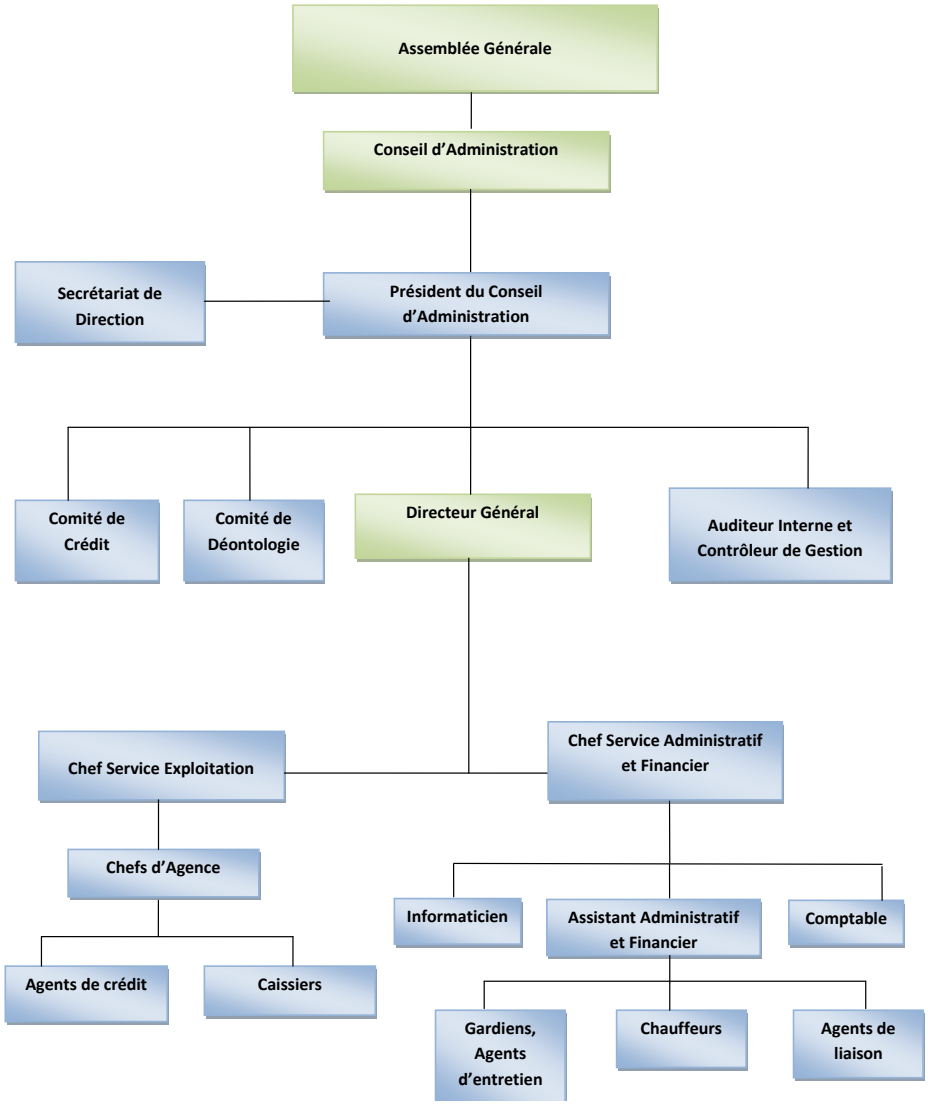

Annexe 2 : les tests statistiques

Tableau IV : La statistique des variables

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
Sexe	100	2.47	.5016136	2	3
Age	100	3.13	.9173413	2	5
nivetud	100	3.39	1.153782	2	5
sectactiv	100	3.23	1.768724	2	7
exp	100	2.98	.1407053	2	3
montcred	100	3.81	1.228409	2	5
retarcred	100	2.17	.3775252	2	3
durecred	100	3.07	.6236905	2	4
suivcred	100	2.97	.1714466	2	3
Client	100	2.78	.4399265	1	3
Impayé	100	1.54	.5009083	1	2

Tableau V : Les fréquences

Variables	Modalités	Fréquences (%)
Sexe	2	53
	3	47
Age	2	27
	3	42
	4	22
	5	9
Nivetud	2	31
	3	22
	4	24
	5	23
Sectactiv	2	60
	3	8
	4	17
	5	5
	6	10
Exp	2	2
	3	98
Montcred	2	24
	3	14
	4	19
	5	43
Retarcred	2	83
	3	17
Durcred	2	16
	3	61
	4	23
Impaye	1	46
	2	54

Tableau VI : Analyse de régression

```
note: lexp != 1.098612 predicts success perfectly
      lexp dropped and 2 obs not used

note: lsuivcred != 1.098612 predicts success perfectly
      lsuivcred dropped and 3 obs not used

Iteration 0:   log likelihood = -65.801606
Iteration 1:   log likelihood = -51.833834
Iteration 2:   log likelihood = -51.580742
Iteration 3:   log likelihood = -51.576329
Iteration 4:   log likelihood = -51.576324
Iteration 5:   log likelihood = -51.576324

Logistic regression                               Number of obs   =         95
                                                  LR chi2(8)      =      28.45
                                                  Prob > chi2     =     0.0004
Log likelihood = -51.576324                       Pseudo R2       =     0.2162
```

limpaye	Coef.	Std. Err.	z	P>|z|	[95% Conf.	Interval]
lsexe	2.54129	1.50731	1.69	0.092	-.4129839	5.495564
lage	.8076331	.8924567	0.90	0.365	-.9415499	2.556816
lnivetud	1.201932	1.003463	1.20	0.231	-.76482	3.168684
lsectactiv	-2.083146	.7826273	-2.66	0.008	-3.617067	-.5492242
lexp	0	(omitted)				
lmontcred	.1633488	.8071049	0.20	0.840	-1.418548	1.745245
lretarcred	7.506251	2.830697	2.65	0.008	1.958187	13.05431
ldurecred	1.034818	1.640508	0.63	0.528	-2.180518	4.250154
lsuivcred	0	(omitted)				
lclient	-.4676468	2.2548	-0.21	0.836	-4.886974	3.951681
_cons	-8.753138	4.3546	-2.01	0.044	-17.288	-.2182788

.

Tableau VII : Effets marginaux

```
. mfx

Marginal effects after logit
      y  = Pr(limpaye) (predict)
         =  .54365306
```

variable	dy/dx	Std. Err.	z	P>|z|	[95% C.I.]		X
lsexe	.6304799	.37392	1.69	0.092	-.102392	1.36335	.88521
lage	.2003693	.22148	0.90	0.366	-.233727	.634466	1.09536
lnivetud	.2981927	.249	1.20	0.231	-.189843	.786229	1.17435
lsecta~v	-.5168168	.1948	-2.65	0.008	-.898624	-.13501	1.04403
lmontc~d	.0405259	.20031	0.20	0.840	-.352076	.433128	1.26812
lretar~d	1.862259	.68476	2.72	0.007	.520162	3.20436	.757168
ldurec~d	.2567325	.40771	0.63	0.529	-.542358	1.05582	1.09694
lclient	-.1160206	.55923	-0.21	0.836	-1.2121	.980054	1.00169

La description des variables

- Sexe : c'est la variable représentant le genre de l'emprunteur ; elle prend la valeur 2 si l'emprunteur est un homme et 3 si c'est une femme
- Age ; variable représentant l'âge de l'emprunteur

1= [24 ; 35]

2= [35 ; 45]

3= [45 ; 55]

- Nivetud représente le niveau d'instruction de l'emprunteur ;

  2= analphabète

  3= niveau primaire

  4= niveau secondaire

  5= BAC et plus

- Sectactiv : variable représentant le secteur d'activité de l'emprunteur ;

  2= commerce

  3= petit industrie

  4= agriculture et élevage

5= prestation de service

6= autre

- Exp : variable représentant l'expérience de l'emprunteur dans son domaine d'activité ;

  2= sans expérience

  3= avec expérience

- Montcred= variable représentant le montant du crédit ;

  2= [150000 ; 500000[

  3= [500000 ; 1500000[

  4 = [1500000 ; 3000000[

  5= [3000000 ; 5000000[

- Retacred : variable représentant le retard dans le déblocage du crédit ;

  2= sans retard

  3= avec retard

- Impaye : c'est la variable dépendante ; elle prend la valeur 3 s'il y a impayé et 2 si non.

Table des matières

AVERTISSEMENT ii
Dédicace 1 iii
Dédicace 2 iv
Remerciements v
Résume /Abstract vi
Liste des sigles et abréviations viii
Sommaire ix
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE, ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL 4
SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE 5
PARAGRAPHE1 : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET ACTIVITES DE STAGES 5
I-Présentation du cadre de l'étude 5
A-Historique de l'ONG Solidarité et Paix / Crédit Populaire du Bénin 5
B- Les objectifs, vision, mission et les valeurs de l'ONG SP/CPB 6
1-Les objectifs 6
2-Vision 6
3-Mission 6
4-Valeur 7
C- Structure organisationnelle et le fonctionnement de SP/CPB 7
a- Structure organisationnelle 7
1- L'Assemblée Générale (articles 21, 22 et 23 des statuts) 7
2- Le Bureau Directeur (article 24, 25, 26 et 27 des statuts) 8
3- Le Conseil d'Administration (CA) 8
4- La Direction Générale (DG) 9
b- Organisation interne et le fonctionnement de SP/CPB 9
c- Procédures et outils de gestion interne 9
D- Environnement de l'ONG Solidarité et Paix/ Crédit Populaire du Bénin 10
1- Le microenvironnement 10
1-1 La clientèle 10
1-2- La concurrence 10
1-3- Les fournisseurs 10

1- 4- Les partenaires 10
2- Le macro-environnement 11
2-1- L'environnement économique 11
2-2- L'environnement légal 12
2-3- L'environnement règlementaire 12
2-4- L'environnement politico-juridique 12
E- Activités de L'ONG Solidarité et Paix /Crédit Populaire du Bénin 13
1- Les services non financiers 13
2- Les services financiers offerts 13
3- Le microcrédit individuel 13
4- Le microcrédit de caution solidaire 14
a) Microcrédit de caution solidaire ou crédit groupe 14
b) Microcrédit aux groupements 14
c) Les microcrédits de promotion 15
II - DEROULEMENT DU STAGE 15
1 - Tâches effectuées 15
2 - Difficultés rencontrées 16
a- Accès aux informations 16
b- Initiation à la réalisation des opérations 16
c- A l'accueil 16
d- Service de crédit 16
PARAGRAPHE 2 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES 18
2-1 Problématique 18
2-2 Intérêt de l'étude 20
2-3- Objectifs et hypothèses de recherche 20
b - Objectifs spécifiques 20
c - Hypothèses de recherches 20
SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE 21
PARAGRAPHE 1 : REVUE DE LITTERATURE 21
I – Définition des concepts 21

A - Notion et rôles de la microfinance 21
B - Définition du crédit 22
C - Le portefeuille de crédit 23
D - Les impayés 24
E - La capacité de remboursement 24
F- Le risque 25
II- Quelques cas d'études antérieures liées aux impayés 25
III- Manifestation des impayés au sein des SFD 27
a - Retard dans le déblocage et impayés 27
b - L'insuffisance ou le manque de suivi et impayés 28
c - Dossier mal étudié et impayés 28
PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE 28
2- Méthodologie de recherche 28
2-1 Echantillonnage et la collecte des données 29
2-2- Modèle d'analyse des données 29
2-3 - Modèle théorique et empirique de recherche 29
CHAPITRE II : PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS 31
SECTION 1: RESULTATS, PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION 32
PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION DES RESULTATS 32
1-Analyse critique du processus 32
a - Procédure d'octroi de crédit de l'ONG SP/ CPB 32
b – Les forces et faiblesses de la procédure de l'octroi de crédit. 33
2 - Résultats et discutions 35
2-1- La statistique descriptive 35
2-2- La corrélation 35
2-3 Analyse de la régression 37
PARAGRAPHE2 : INTERPRETATION ET VALIDATION DES HYPOTHESES 37
A – Interprétation des résultats 37
B - Validation des hypothèses 39
1- Vérification de l'hypothèse n°1 39
2- Vérification de l'hypothèse n°2 39

SECTION 2 : LIMITES ET RECOMMANDATIONS 39
PARAGRAPHE 1 : LIMITES ET L'ETUDE 39
PARAGRAPHE 2 : RECOMMANDATIONS 40
CONCLUSION 41
REFERENCE BIBLIOGRPHIE 43
ANNEXES 46
TABLE DES MATIERES 53